

# FIT FOR MARKET

RENFORCEMENT DES  
SYSTÈMES SANITAIRES ET  
PHYTOSANITAIRES DU SECTEUR  
HORTICOLE ACP

SEPTEMBRE  
2021



**FIT** | **SPS**  
**FOR**  
**MARKET**



Durée



Pays



Budget



Depuis janvier 2021, le programme FFM SPS est complémentaire au programme FFM avec les mêmes résultats attendus envers les petits producteurs, les organisations agricoles et les MPME. Pour rappel, le PROGRAMME FFM du COLEACP aide les petits producteurs, les associations agricoles et les MPME à accéder aux marchés horticoles internationaux et nationaux en se conformant aux exigences du marché et aux exigences sanitaires et phytosanitaires (SPS).

## Fit for Market: : Renforcement des systèmes sanitaires et phytosanitaires du secteur horticole ACP (FFM SPS)

Durée	Pays	Budget
4 ans	Groupe des États ACP	15 millions d'euros

Le programme FFM SPS proposé par le COLEACP fait partie du programme indicatif intra-ACP (2014-2020) de coopération entre l'Union européenne et le Groupe des États ACP, financé par le 11ème FED, dans le domaine d'intervention du soutien aux politiques à moyen et long terme pour renforcer les capacités productives, inspirer l'innovation et améliorer la viabilité et la compétitivité du secteur privé.

De nouveaux défis sanitaires et phytosanitaires (SPS) se posent à l'industrie horticole ACP, en particulier a) du fait du renforcement des règles phytosanitaires (dans le cadre de l'actuelle directive 2000/29/CE et du nouveau règlement UE 2016/2031), qui imposent des exigences accrues aux services d'inspection et aux organisations nationales de protection végétale (ONPV) des pays ACP et b) de l'évolution du règlement (CE) 1107/2009 régissant la mise sur le marché des produits phytosanitaires (PPP). Le processus de révision 1107/2009 conduit à la perte effective de PPP, affectant la viabilité et la compétitivité de certaines exportations ACP, exacerbant les problèmes phytosanitaires et entraînant le non-respect des limites maximales de résidus de l'UE.

Étant donné leur caractère multidimensionnel, les questions SPS se situent à la croisée de plusieurs cadres politiques.

Le règlement (CE) n° 882/2004, qui fait partie du "pack sur l'hygiène alimentaire" de 2004 et régit les contrôles officiels dans les secteurs de l'alimentation humaine et de l'agriculture, s'applique aux denrées alimentaires et aux aliments pour animaux importés ; il dispose que la Commission doit promouvoir le soutien aux pays en développement en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Dans le contexte de la coopération au développement de l'UE, l'article 48 de l'Accord de Cotonou est spécifiquement consacré aux mesures SPS et reconnaît le droit de chaque partie d'adopter ou d'appliquer les mesures SPS nécessaires pour protéger la santé et la vie des personnes, des animaux et des végétaux. En outre, il appelle au renforcement de la coopération entre les parties, par le biais de stratégies nationales et régionales de développement, en vue de renforcer la capacité des secteurs public et privé des pays ACP dans ce domaine.

Le programme pour le changement de l'UE (Agenda for Change<sup>1</sup>) reconnaît également l'importance de l'agriculture pour les pays en développement et déclare que « dans le domaine de l'agriculture, l'UE devrait soutenir les pratiques durables, y compris la sauvegarde des services écosystémiques, en donnant la priorité aux pratiques développées localement et en se concentrant sur l'agriculture des petits exploitants et les moyens de subsistance ruraux, la formation des groupements de producteurs, la chaîne de commercialisation, et les efforts gouvernementaux pour faciliter un investissement privé responsable ».

<sup>1</sup> EU Agenda for Change; COM(2011)637

Le renforcement des capacités dans le domaine SPS et des exigences du marché contribue également à la réalisation des objectifs de développement du secteur privé, comme le soulignent la communication<sup>2</sup> de la CE sur le secteur privé et le cadre commun de coopération ACP-UE pour l'appui au développement du secteur privé dans les pays ACP (juin 2014), notamment en améliorant l'environnement commercial et en apportant un soutien au secteur privé dans les domaines liés au développement pour tirer parti des possibilités offertes par les marchés nationaux, régionaux et internationaux. Il s'agit notamment de renforcer les capacités d'exportation des entreprises et d'améliorer la normalisation de leurs produits afin de faciliter l'accès aux marchés nationaux, régionaux et internationaux.

De même, la stratégie conjointe Afrique-UE souligne le rôle de l'agriculture en tant que secteur économique dominant, dans lequel les normes SPS jouent un rôle crucial dans le commerce agricole : *« Il est largement reconnu que le respect des normes SPS internationales est un élément clé pour améliorer la compétitivité et l'accès au marché de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire africaines. L'amélioration des normes africaines permettra donc un meilleur accès aux marchés internationaux, la promotion du commerce Sud-Sud et la réduction des obstacles non tarifaires au commerce ».*

Enfin, le programme proposé est pleinement conforme à la nouvelle Alliance Afrique-UE pour des investissements et des emplois durables, étant donné l'importance socio-économique de l'agriculture pour les pays ACP. La nouvelle Alliance définit une série d'actions clés qui consistent notamment à stimuler les investissements stratégiques et à renforcer le rôle du secteur privé, à investir dans les ressources humaines en investissant dans l'éducation et les compétences, à renforcer l'environnement des entreprises et le climat des investissements, à exploiter pleinement le potentiel de l'intégration économique et du commerce.

## ANALYSE DES PROBLÈMES

Les pays ACP ne peuvent participer au commerce agricole au niveau local, régional et international que s'ils sont en mesure de fournir les produits alimentaires de manière compétitive et en respectant les normes du marché et les exigences réglementaires. Bien que la plupart exportent des produits agricoles vers l'Europe depuis de nombreuses années, l'évolution rapide des exigences SPS, ainsi que des exigences du marché (normes environnementales, sociales et éthiques privées), représente un défi pour la capacité des pays ACP à exporter vers l'UE et les autres marchés émergents.

L'application plus stricte des normes SPS et le rôle croissant des exigences du marché, dans la détermination de l'accès à certaines composantes du marché de l'UE, aggravent les défis commerciaux auxquels sont confrontés les exportateurs ACP. Le renforcement du respect des mesures SPS et la simplification des conditions d'entrée sur le marché constituent un domaine important qui retient de plus en plus l'attention des pouvoirs publics dans de nombreuses régions ACP.

Ces tendances exigent que les producteurs, les exportateurs et les institutions du secteur public ACP de l'infrastructure qualité et réglementaire soient de plus en plus flexibles et dynamiques pour répondre à un marché très diversifié. Le respect des mesures sanitaires et phytosanitaires et des exigences du marché peut être considéré à la fois comme une contrainte et une opportunité, car il contribue à moderniser les processus agricoles et à accroître le commerce international et intra/inter régional, ainsi qu'à garantir la sécurité sanitaire sur les marchés intérieurs.

En tant qu'acteur du secteur privé, ayant l'expérience de la création de liens commerciaux et du renforcement des capacités commerciales et productives pour les secteurs public et privé, COLEACP est bien placé pour agir en tant qu'agent de soutien au développement de l'industrie horticole ACP, ainsi qu'en tant que partenaire des entreprises locales pour aider à atteindre les objectifs de développement et stimuler les investissements.

---

2 A Stronger Role of the Private Sector in Achieving Inclusive and Sustainable Growth in Developing Countries COM(2014)263

La proposition COLEACP vise à soutenir la croissance tout en augmentant la résilience, l'inclusivité et la durabilité des chaînes de valeur horticoles ACP. L'expérience du COLEACP au cours des 17 dernières années lui a permis d'identifier quelques-unes des principales contraintes à traiter. Au fur et à mesure que leurs activités se développent, les entreprises sont confrontées à des défis croissants sous la forme d'exigences nouvelles et plus strictes en matière SPS et de marché qui ont un impact direct sur la capacité des pays ACP à vendre leurs produits horticoles sur les marchés régionaux et internationaux. Les défis les plus récents découlent en grande partie de l'évolution de la réglementation SPS de l'UE, notamment le renforcement des règles phytosanitaires et des réglementations régissant la mise sur le marché des PPP. De nombreux producteurs horticoles, organisations d'agriculteurs, MPME, experts locaux et autorités compétentes n'ont pas les compétences nécessaires pour s'attaquer à ces problèmes.

L'intensification durable est au cœur du programme FFM SPS - pour augmenter la production tout en minimisant les impacts négatifs sur le climat, les écosystèmes et l'environnement productif. Le FFM SPS aborde également les dimensions sociales et économiques de la durabilité, notamment les moyens de production, la viabilité économique, la justice sociale et l'inclusion.

## OBJECTIFS ET BÉNÉFICIAIRES

L'objectif global de la proposition est de réduire la pauvreté, d'améliorer la sécurité et la sûreté alimentaires et d'assurer une croissance durable et inclusive en renforçant le secteur des exportations agroalimentaires dans les pays ACP.

L'objectif spécifique est de permettre aux petits exploitants, aux groupements et organisations d'agriculteurs et aux MPME d'accéder aux marchés horticoles nationaux et internationaux en se conformant aux questions SPS et aux exigences du marché, dans un cadre durable.

Ces objectifs seront atteints en augmentant la résilience, l'inclusivité et la durabilité des chaînes de valeur horticoles ACP. La proposition s'appuie sur 17 ans d'expérience et de succès avec le modèle COLEACP, en collaboration avec les secteurs privé et public pour la fourniture d'assistance technique.

Les bénéficiaires directs sont désignés sous le nom de :

Les opérateurs cibles, qui comprennent :

- Les MPME horticoles (y compris les cultivateurs sous-traitants, les courtiers/intermédiaires et les transporteurs liés à la chaîne de valeur sur les marchés formels)
- Groupements/coopératives d'agriculteurs (ci-après dénommés «groupements d'agriculteurs»)
- Petits exploitants liés aux marchés formels

Les services de soutien, qui comprennent :

- Consultants et sociétés de conseil
- Organisations/associations d'agriculteurs (ayant une fonction de représentation ; ci-après dénommées «organisations paysannes»)
- Associations professionnelles
- Centres de formation (établissements techniques et éducatifs ; universités)
- Organismes de certification, auditeurs
- Les structures d'appui aux petits exploitants telles que les ONG, les services de vulgarisation publics ou privés, les programmes de soutien local pour les petits producteurs, ....
- Groupes de travail techniques nationaux/régionaux

Les autorités compétentes

Au niveau national, y compris les contrôles officiels, élaborent et mettent en œuvre les règlements SPS et, plus généralement, les stratégies SPS. Les contrôles officiels sont définis comme toute forme de contrôle effectuée par l'autorité compétente pour vérifier le respect de la législation relative aux

aliments pour animaux et aux denrées alimentaires. La mise en œuvre des systèmes SPS et des contrôles officiels tels que définis dans la législation de l'UE exige une utilisation coordonnée des ressources au sein d'une structure organisationnelle appropriée.

Les Communautés économiques régionales (CER)

Jouent un rôle clé dans le renforcement du commerce intra/interrégional. Le non-respect des mesures SPS est toutefois un problème majeur qui mine le commerce intra régional. Pour faire face à ces problèmes, les CER soutiennent souvent une approche régionale des questions SPS et sont donc identifiées comme bénéficiaires du programme proposé.

**Les bénéficiaires indirects** comprennent les entreprises locales et européennes d'achat et de vente au détail (qui stimulent les investissements), les consommateurs locaux et européens, ainsi que les communautés rurales.

Les activités de FFM SPS s'articulent autour de l'approche durabilité du COLEACP, qui est fondé sur trois piliers :

- une Charte Durabilité à laquelle les fournisseurs ACP peuvent adhérer sur une base volontaire, qui est fondée elle-même sur sept principes clés (voir encadré)
- un programme de formation à la durabilité adapté au secteur de l'exportation de fruits et légumes ACP
- un système d'auto-évaluation assorti d'indicateurs clés permettant de mesurer les progrès accomplis dans l'adoption de bonnes pratiques et le respect des principes de la charte de durabilité.

#### La Charte Durabilité du COLEACP

En tant que producteurs et exportateurs du secteur fruits et légumes des pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et importateurs dans l'UE, nous nous engageons à mener nos activités de façon durable. Nous concevons la durabilité comme un processus continu vers le bien-être économique, social et environnemental de tous ceux en lien avec nos activités : clients, consommateurs, main-d'œuvre, fournisseurs, communautés locales et autres parties prenantes.

Nous reconnaissons le rôle que peut jouer notre industrie dans la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies et nous engageons à mener nos activités de manière à promouvoir ces objectifs. Nous reconnaissons en particulier le rôle que nous pouvons jouer dans le perfectionnement des travailleurs et des gestionnaires dans le secteur agricole et horticole conduisant à l'amélioration des résultats économiques, sociaux et environnementaux pour notre industrie et les communautés dans lesquelles nous évoluons. Nous reconnaissons aussi l'importance de notre filière pour la sécurité alimentaire et du développement rural en tant que moteur pour accroître le développement économique et social.

Nous reconnaissons que la durabilité exige un engagement permanent de notre part, en tant qu'entreprises individuelles, mais aussi dans notre travail avec d'autres intervenants.

Cette charte définit notre engagement en faveur de la durabilité autour de 7 domaines :

- lois et réglementation
- pratiques sociétales
- pratiques commerciales
- conditions de travail
- environnement
- qualité du produit
- bonnes pratiques agricoles

*Renforcer les capacités des petits producteurs, des groupements et organisations de producteurs et des MPME horticoles à accéder aux marchés internationaux et nationaux en se conformant aux mesures SPS et autres exigences du marché.*

FFM SPS travaille avec les petits exploitants, les groupes d'agriculteurs et les MPME du secteur fruits et légumes pour renforcer leur capacité à accéder aux marchés locaux et internationaux en se conformant aux mesures SPS et aux autres exigences du marché. Les activités couvrent toutes les étapes pertinentes, de la production à la transformation, à la commercialisation et à l'exportation.

L'approche en cascade (formation des formateurs) établie par COLEACP pour atteindre les producteurs s'accompagne de formations en pratique, ainsi que d'un soutien personnalisé pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises et de groupes de producteurs. Les modules de formation, couvrant la sécurité sanitaire des aliments, la durabilité (sociale et environnementale) et la santé des plantes, prennent en compte les tendances du marché et évoluent pour aider les entreprises à se tenir à jour et à s'adapter à l'évolution des réglementations, des normes privées et des demandes des acheteurs.

Les protocoles et guides de culture existants du COLEACP couvrent 90% des flux d'exportation de fruits et légumes frais UE-ACP. Ils sont tenus à jour et mis à jour pour tenir le secteur ACP informé des modifications apportées aux règlements SPS et aux normes internationales. Le programme bénéficie également du réseau du COLEACP de plus de 1000 prestataires de services ACP, dont beaucoup sont déjà formés dans des domaines clés (par exemple la sécurité sanitaire des aliments, la responsabilité sociale et les compétences pédagogiques). Cette approche garantit la localisation de l'appui, la disponibilité d'une expertise de qualité et à jour, la mobilisation rapide et efficace des experts et la durabilité de l'expertise au niveau ACP.

*Les petits producteurs, les groupements et organisations de producteurs et les MPME horticoles disposent des compétences et des outils managériaux nécessaires pour être efficaces, rentables et inclusifs.*

FFM SPS développe des formations de base et intermédiaires adaptées aux modèles économiques, aux capacités et aux aspirations des entreprises.

- La formation de base fournit les outils, les connaissances et les compétences nécessaires pour :
  - migrer d'une exploitation agricole vers une entreprise positionnée sur son marché
  - diriger une entreprise plus efficace et plus rentable
  - comprendre les services et produits financiers
- La formation de niveau intermédiaire fournit les outils, les connaissances et les compétences nécessaires pour :
  - devenir efficace et rentable
  - accéder aux services financiers
  - gérer et soutenir une entreprise agricole
  - renforcer la résilience d'une entreprise

Un module de formation supplémentaire concerne le processus de prise de décision au sein des entreprises afin que celles-ci disposent des connaissances et des informations nécessaires pour faire des choix éclairés. Cela permet aux entreprises de mieux comprendre et d'évaluer leur stratégie commerciale actuelle ainsi que d'appréhender d'autres modèles et comprendre pleinement les implications potentielles du changement (par exemple en termes de risques et d'investissements).

*Les liens entre les petits producteurs, les groupements et organisations de producteurs et les MPME du secteur horticole sont renforcés.*

Le programme FFM SPS contribue à renforcer les liens mutuellement bénéfiques pour les petits exploitants, les groupes d'agriculteurs et les MPME horticoles, y compris pour les producteurs fournisseurs sous-traitants et dans le cadre d'une agriculture contractuelle.

Cette stratégie repose sur les principes suivants :

- reconnaître les contraintes et les défis particuliers auxquels sont confrontés les petits exploitants et veiller à ce qu'ils soient pris en compte dans l'établissement des réglementations et des normes commerciales
- soutenir la prise de décision des entreprises afin de donner aux opérateurs cibles les connaissances et les informations dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés lorsqu'ils appliquent des modèles d'entreprise inclusifs
- accroître le soutien aux MPME qui s'approvisionnent auprès de petits producteurs et consacrer des ressources pour contribuer à leur modernisation (par exemple, un partage plus favorable des coûts)
- soutenir les organismes publics et privés impliqués dans la formation et le soutien aux petits producteurs
- soutenir le renforcement des capacités et la formation des groupes d'agriculteurs pour leur permettre d'accéder de manière indépendante aux circuits de vente formels et de renforcer leurs capacités de négociation en ce qui concerne les MPME

Les solutions pour les petits exploitants doivent être flexibles et adaptées aux besoins de systèmes de production, de régions et de cultures spécifiques. FFM développe des solutions génériques qui peuvent être personnalisées en fonction du contexte local.

*Les autorités compétentes disposent d'une capacité renforcée pour soutenir le secteur horticole, en assurant la gestion et l'application des normes SPS*

Dans le commerce international des végétaux, produits végétaux et denrées alimentaires d'origine non animale, les autorités compétentes et les systèmes de contrôle officiels restent des domaines importants à améliorer. Le renforcement des capacités est nécessaire pour s'assurer qu'elles fonctionnent de manière efficace, indépendante, transparente et conforme aux normes internationales et régionales pertinentes. FFM SPS répondra à ce besoin en ciblant la sécurité alimentaire, la santé des plantes et les capacités nationales pour le dépannage SPS dans les chaînes de valeur horticoles. Il s'agira a) d'améliorer les capacités dans le domaine SPS et b) d'améliorer le fonctionnement des systèmes SPS afin de faciliter le commerce et d'assurer la sécurité alimentaire des consommateurs locaux et régionaux.

**(a) Modernisation des capacités SPS**

Les activités se concentreront sur l'amélioration des capacités SPS au sein des autorités nationales compétentes (services d'inspection, organisations nationales de protection des végétaux, contrôles aux frontières et autorités réglementaires nationales/régionales chargées des PPP), ainsi que des laboratoires et services de vulgarisation. L'appui sera fourni sous forme de formation et d'assistance technique, en s'appuyant sur le cadre et les modules de formation élaborés dans le cadre des programmes PIP et EDES. Il s'agira en particulier de résoudre les problèmes SPS hautement prioritaires liés au grand nombre de cas de non-conformité aux contrôles aux frontières de l'UE. Ces dernières années, les interceptions liées aux mesures SPS ont mis en évidence la nécessité de s'attaquer plus efficacement, dans le pays d'origine, aux cas de non-respect des LMR concernant les PPP, ce qui exige un effort concerté des opérateurs du secteur privé comme des autorités publiques. Les défis augmentent avec l'introduction de nouvelles mesures phytosanitaires de l'UE (avec des

règles d'importation et des exigences plus strictes concernant les produits à haut risque et les certificats phytosanitaires), et sont exacerbés par l'évolution des réglementations de l'UE sur les PPP régissant les homologations et les limites maximales de résidus (LMR).

L'appui portera une attention particulière aux domaines problématiques connus où il existe des menaces majeures pour le commerce. Il s'agit notamment des chaînes de valeur particulièrement affectées par les modifications apportées aux règles phytosanitaires de l'UE, y compris la mangue et le piment, ainsi que par de nouveaux et graves problèmes de parasites, notamment la souche *Fusarium oxysporum* f. sp. *cubense* (TR4) qui affecte de nombreux cultivars de bananes, dont la Cavendish, qui représente une menace réelle pour plusieurs milliers de producteurs et travailleurs.

En fonction de la demande et des besoins des pays ACP spécifiques, le COLEACP soutiendra un diagnostic des cadres nationaux de réglementation et de gouvernance dans le domaine SPS. L'accent sera mis sur les pays qui sont confrontés à des défis SPS plus importants, ou qui sont nouveaux dans le programme et qui n'en sont qu'aux premiers stades de développement en termes de systèmes SPS nationaux. L'analyse s'appuiera sur la méthode «Prioritizing SPS Investments for Market Access (PIMA)», mise au point avec l'appui du FANDC pour fixer les priorités d'investissement dans le domaine SPS.

### **(b) Améliorer le fonctionnement des systèmes SPS**

Le programme sera axé sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacités des systèmes SPS nationaux en utilisant, comme cadre, l'élaboration de guides des bonnes pratiques SPS dans les chaînes de valeur horticoles. Ces guides sont élaborés à l'aide d'un outil pratique d'évaluation des risques de la chaîne de valeur, mis au point par le programme EDES, afin de faciliter et de permettre la mise en œuvre des mesures SPS dans la pratique par toutes les parties prenantes à tous les stades de la chaîne de valeur. Les guides fournissent un processus permettant aux parties prenantes publiques et privées d'engager et de mener des évaluations des risques de la chaîne de valeur, ce qui leur permet de convenir conjointement des mesures d'atténuation SPS qui sont les plus nécessaires. Cette approche permettra aux parties prenantes d'identifier et de traiter les contraintes qui empêchent la mise en œuvre des réglementations et normes SPS et leur intégration dans les chaînes de valeur locales et régionales.

Le processus est par nature participatif, réunissant des représentants d'organismes clés des secteurs public et privé. Dans un premier temps, des guides «squelettes» sont rédigés à partir d'une analyse documentaire et d'une analyse de la chaîne de valeur, et alignés sur les normes internationales, les accords commerciaux régionaux et les cadres SPS harmonisés. Dans un deuxième temps, les plates-formes de parties prenantes des secteurs public et privé (y compris les comités SPS nationaux) bénéficient d'un soutien pour établir un profil des risques SPS de la chaîne de valeur et procéder à une analyse des risques. Cela permet aux intervenants clés de travailler ensemble pour identifier et s'entendre sur les lacunes et les obstacles qui existent dans les politiques, les règlements, les procédures et les pratiques actuelles. Enfin, une fois ces contraintes identifiées, les plateformes de parties prenantes peuvent parvenir à un consensus sur les mesures d'atténuation appropriées.

L'élaboration de guides de bonnes pratiques par les plateformes nationales de parties prenantes et les comités SPS sera également l'occasion de renforcer le fonctionnement des comités eux-mêmes. La manière via laquelle ils sont en mesure de saisir et de refléter les besoins de leurs mandants et d'influencer les politiques est incluse dans l'évaluation des risques. La participation du secteur privé revêt une importance particulière. Un engagement institutionnel plus efficace avec le secteur privé garantira que la politique et la mise en œuvre des mesures SPS sont mieux alignées sur les priorités et les contraintes des opérateurs, en particulier les PME, dans les chaînes de valeur clés. Une participation plus efficace des organisations du secteur privé à ces plateformes nationales améliorera également leur capacité à représenter les points de vue et les intérêts de leurs membres et à soulever les préoccupations liées au commerce au niveau des comités SPS nationaux, régionaux et OMC.

Lorsqu'il existe une demande et un besoin clairs, avec des préoccupations dans les secteurs hautement prioritaires du commerce et de l'exportation, le programme soutiendra l'élaboration de guides de bonnes pratiques SPS afin de renforcer la mise en œuvre des mesures SPS. Les principaux produits livrables du processus seront :

- des guides de bonnes pratiques, élaborés à l'aide de l'outil d'évaluation des risques de la chaîne de valeur COLEACP, pour traiter les principales contraintes SPS dans les chaînes de valeur prioritaires ;
- l'amélioration de l'outil d'évaluation des risques de la chaîne de valeur, afin qu'il puisse ensuite être adopté et mis en œuvre au niveau national ou régional par d'autres acteurs, pour d'autres secteurs et chaînes de valeur, par exemple pour faciliter l'application des accords commerciaux régionaux ;
- la participation active du secteur privé aux comités SPS nationaux ;
- une participation accrue du secteur privé à l'élaboration des politiques (reflétée par le nombre et la qualité des préoccupations commerciales soulevées et résolues par les comités SPS nationaux, régionaux et de l'OMC).

*L'innovation technique et le courtage en recherche génèrent les connaissances et les technologies nécessaires pour fournir des produits horticoles sûrs et de qualité conformément aux réglementations et aux normes*

La stratégie commune Afrique-UE pour la recherche agricole au service du développement (AR4D) en matière d'agriculture durable et de sécurité alimentaire et nutritionnelle souligne la nécessité d'investissements complémentaires pour gérer les connaissances issues de la recherche et de l'innovation, diffuser les connaissances et les technologies auprès des agriculteurs et développer la capacité des bénéficiaires à innover et à utiliser les résultats des recherches.

Le dialogue politique de haut niveau (HLPD) sur la science, la technologie et l'innovation a lancé comme première priorité le partenariat de recherche et d'innovation UE-Afrique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et l'agriculture durable (FNSSA), qui est lié au programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (CAADP) et aux stratégies scientifiques, technologiques et innovantes en Afrique (STISA). Toutes ces initiatives intègrent la recherche et l'innovation dans une approche multi-acteurs visant à mettre en relation les agriculteurs, les conseillers, les entreprises et les organisations de la société civile avec les chercheurs afin de faciliter des histoires concrètes d'innovation, de renforcer les capacités sur le continent et de mobiliser des ressources pour la recherche et l'innovation agroalimentaires. En 2017/2018, une quarantaine de projets de recherche et d'innovation ont démarré et collaboreront au sein de clusters. Le COLEACP s'appuiera sur son expérience en tant que partenaire du PAEPARD et continuera à coordonner et à contribuer au dialogue en tant que membre de l'ARCH, de l'EFARD et du GFAR.

FFM SPS facilitera la recherche adaptative et l'innovation, en rassemblant le secteur public, les programmes de recherche nationaux et communautaires, les producteurs et les entreprises multinationales, pour répondre aux besoins SPS spécifiques dans le contexte des systèmes alimentaires, notamment dans le domaine de la protection des cultures et de la production durable. Il s'appuiera sur les travaux antérieurs menés dans le cadre des programmes PIP financés par le FED pour fournir aux fournisseurs ACP les technologies de production et de protection des cultures nécessaires pour se conformer aux exigences réglementaires et commerciales, utiliser les meilleures pratiques et fournir des aliments sûrs sur une base compétitive et durable. Elle peut également intégrer les nouvelles opportunités de recherche et d'innovation qui se présentent, y compris les technologies blockchain (traçabilité), l'«internet industriel des objets» (capture des données et communication) et la «prochaine génération de séquençage» (test des mesures de qualité), qui renforcent les systèmes SPS ACP.

La recherche est essentielle pour relever les défis de la pauvreté, de la faim et de la malnutrition dans les pays ACP, mais l'adoption et l'impact des résultats de la recherche restent un défi majeur. Ce résultat favorisera l'innovation et la diffusion des résultats auprès des utilisateurs finaux, en particulier les petits agriculteurs et les PME. Elle y parviendra en favorisant l'innovation et les partenariats afin d'adapter et d'appliquer de nouveaux produits, procédés et technologies, et de veiller à ce que des solutions soient disponibles pour ceux qui en ont besoin.

Une attention particulière (mais non exclusive) sera accordée à la protection des cultures. Alors que la plupart des producteurs utilisent la lutte intégrée contre les ravageurs (IPM), l'utilisation des PPP reste un pilier des chaînes d'approvisionnement à l'exportation, permettant aux opérateurs de répondre aux exigences des acheteurs mondiaux en termes de prix, qualité, cohérence et volumes. Les produits frais ont une courte durée de conservation et sont soumis à des exigences strictes en termes de qualité. Cependant, dans les pays tropicaux, où la pression des parasites et des maladies est élevée, la lutte antiparasitaire devient de plus en plus difficile en raison des exigences réglementaires et des exigences du marché qui restreignent considérablement l'accès aux PPP pour les cultures horticoles (mineures). Cela rend le commerce transfrontalier difficile, un problème mis en évidence par le Comité SPS de l'OMC, la CEDEAO et d'autres acteurs clés.

Le besoin urgent d'innovation en matière de protection des cultures d'exportation découle a) de l'introduction de règles phytosanitaires communautaires plus strictes (directive 2000/29/CE actuelle et nouveau règlement UE 2016/2031) et b) de l'évolution de la réglementation communautaire en matière de PPP, notamment le règlement (CE) 1107/2009 (qui régit la mise sur le marché des PPP) et le règlement (CE) n° 396/2005 couvrant les limites maximales de résidus (LMR). Le processus de révision 1107/2009 conduit à une perte dramatique des PPP, affectant la viabilité et la compétitivité de certaines filières d'exportations ACP. Les producteurs n'ont de plus en plus souvent pas accès à des moyens efficaces, disponibles et abordables de lutte contre les ravageurs, ce qui rend souvent extrêmement difficile le respect des nouvelles règles phytosanitaires et augmente les cas de non-respect des LMR UE. Les cultures mineures dans les pays ACP représentent un marché relativement petit, de sorte que les fabricants et les fournisseurs d'intrants sont moins enclins à investir dans de nouvelles solutions. Au cours du programme PIP, le COLEACP a joué le rôle de courtier en innovation et a démontré que, bien qu'il s'agisse d'un processus facilité, il est possible de développer un programme d'activités multi-acteurs qui apporte des solutions à un stade où elles peuvent être enregistrées et adoptées par les producteurs ACP. Elle nécessite des apports (et la création de liens) de la part de l'ensemble de la communauté internationale : les producteurs ACP, les chercheurs de l'UE et des pays ACP et les autorités réglementaires ACP.

Les produits livrables comprendront :

- l'identification, l'essai et l'adaptation des technologies dans le contexte local. Par exemple, défendre ou extrapoler les LMR existantes de l'UE ; établir des tolérances à l'importation de l'UE ; soutenir les LMR CODEX pour le commerce local et régional ; établir des BPA dans des conditions locales pour de nouvelles LMR ou de nouveaux produits ; soutenir et faciliter l'enregistrement local de nouveaux produits, y compris des bio pesticides ;
- le renforcement des capacités des organismes de recherche ACP ;
- la saisie et la transmission des besoins en matière de recherche ;
- la présentation des résultats de la recherche et de l'innovation sous une forme appropriée pour les utilisateurs finaux.

*Les conditions d'accès au marché et de compétitivité dans les chaînes de valeur horticoles ACP sont suivies et les intérêts ACP sont représentés.*

En parallèle, FFM SPS suivra l'évolution des mesures sanitaires et phytosanitaires et le suivi des décisions politiques et tendances qui ont un impact potentiel sur la compétitivité et l'accès au marché pour les fournisseurs ACP. Cela couvrira les réglementations (sécurité sanitaire, santé végétale, environnement, biologique), l'environnement commercial (normes internationales, réglementations, normes privées, pratiques des acheteurs, origines concurrentes) ainsi que l'environnement des bailleurs de fonds (programmes de développement et praticiens). Enfin, des mécanismes solides seront mis en place pour suivre la performance des chaînes de valeur appuyées. Ce faisant, le programme démontrera qu'il y a un impact sur la réduction de la pauvreté et la croissance économique, que le renforcement des capacités des opérateurs cibles conduit à des résultats tangibles en termes de création d'emplois (y compris pour les femmes), de génération de revenus et d'accroissement durable du commerce agricole local, régional et international.

FFM SPS traite également de la nécessité : a) de renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles des associations du secteur privé afin qu'elles puissent mieux représenter les vues et les intérêts de leurs membres ; b) de créer des voies leur permettant de se faire entendre dans la formulation des politiques dans un domaine essentiel pour le commerce ; et c) de créer un cadre pour travailler ensemble afin de mettre en œuvre les mesures SPS sur le terrain. Les associations du secteur privé seront renforcées afin de mener un dialogue permanent entre les parties prenantes publiques et privées sur les réglementations, les normes et la conformité SPS. Les initiatives visant à améliorer et à harmoniser les activités SPS régionales sans une demande clairement définie ou l'adhésion du secteur privé ont connu un succès et une pérennité réduits en matière de résultats. Le renforcement des capacités des associations sectorielles se fera principalement par leur participation pratique à l'élaboration des guides de bonnes pratiques sectoriels. Les associations sectorielles sont représentées au sein des comités nationaux SPS, qui dirigent le processus. Les activités proposées seront présentées, discutées et représentées aux comités SPS régionaux et aux manifestations parallèles. Il est essentiel de s'engager dès le départ avec les organismes régionaux pour obtenir l'adhésion et, à terme, l'adoption des guides de bonnes pratiques harmonisés en tant qu'outil d'analyse de la chaîne de valeur et d'évaluation des risques, ainsi que des guides eux-mêmes pour la mise en œuvre efficace des mesures SPS.

En outre, la FFM SPS renforcera la capacité du COLEACP à plaider en faveur du secteur horticole ACP auprès des régulateurs, des décideurs politiques, des organismes de normalisation et des acteurs de la chaîne de valeur. En particulier, cela aidera à : a) orienter l'appui au programme de manière à ce qu'il reste conforme à l'évolution des demandes et des tendances du marché ; b) déclencher des actions préventives ou de «dépannage» en cas de non-conformité ; c) veiller à ce que les intérêts des ACP soient représentés en contestant les demandes, pratiques ou obstacles inutiles ou injustes (notamment les mesures SPS) ; d) renforcer la capacité des ACP en termes de plaidoyer et de lobbying ; e) surveiller les incidences du programme sur la réduction de la pauvreté et la croissance économique.



# COLEACP

*GROWING PEOPLE*

---

COLEACP

Belgique - Avenue Arnaud Fraiteur 15/23 - B-1050 Bruxelles  
France - Rue de la corderie, 5 - Centra 342 - 94586 Rungis Cedex  
Kenya - Laiboni Center, 4th floor, P.O. BOX 100798-00101, Nairobi  
[network@coleacp.org](mailto:network@coleacp.org) | [www.coleacp.org](http://www.coleacp.org)